



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



COMMUNE DE POISAT

Sommaire

- 3 Introduction
- 4 AXE 1 : s'adapter au changement climatique
- 6 AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 9 AXE 3 : valoriser les ressources du territoire
- 12 AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 14 AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne



Introduction

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions 2020-2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

La commune de POISAT

s'engage à mettre en œuvre les actions détaillées ci-après à horizon 2026.

AXE 1 : s'adapter au changement climatique

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

- Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre.


Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.
- ✓ Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts, et un entretien favorable à la biodiversité (sans taille des arbustes, sans retournement des sols, sans utilisation de produits phytosanitaires, avec broyage sur place des déchets verts...). Informer les habitants sur ces pratiques, pour les inciter à les reproduire sur les espaces verts privés.
- ✓ Adapter et diversifier les essences plantées dans les espaces verts pour améliorer leur résilience au changement climatique (espèces résistantes, endémiques...) et privilégier les plantes vivaces.
- ✓ Planter, entretenir et préserver les haies et arbres têtards, refuges de biodiversité. Veiller notamment à ne pas tailler pendant les périodes de reproduction des oiseaux.
- ✓ En lien avec la Trame Noire, préserver la biodiversité nocturne en limitant la pollution lumineuse, notamment :
 - procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public,
 - dans le cadre du plan de remplacement des luminaires, appliquer les recommandations du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière et de la Charte Eclairage Public à l'éclairage communal (températures de couleur de l'éclairage, intensité, orientation...).
- ✓ Installer des abris pour favoriser l'installation durable de la faune (nichoirs à oiseaux, à chauve-souris, hôtel à insectes...).

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ✓ Entreprendre une campagne de replantation d'arbustes et de fleurs à bulbes dans les espaces verts communaux.
- ⚖ Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), en respectant a minima les dispositions du PLUi.


Limiter l'artificialisation des sols

-  Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.
Engager le dialogue avec les promoteurs privés pour les encourager à faire de même.


Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- Contribuer à l'étude métropolitaine sur l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire.

Anticiper et gérer les risques

-  Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
- Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et projets immobiliers en respectant le Plan de prévention des pollutions de l'OAP Air du PLUi.
- Anticiper et traiter les risques de prolifération d'espèces animales et végétales invasives (moustique, ambroisie, renouée du Japon...).

Préserver et gérer la ressource en eau

- Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique.
-  Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUi.

AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HABITAT

Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- ✓ Communiquer pour sensibiliser les habitants aux économies d'énergie et relayer les possibilités de conseil et évènements ou animations locales.
- ✓ Sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge, en encourageant notamment les écoles élémentaires à participer au Défi des écoles à énergie positive.
- ✓ Faire connaître la plateforme web Métroénergies et encourager les habitants à y créer un compte pour suivre leurs consommations d'énergie.

Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal

- ✓ Repérer les ménages sensibles, notamment via le CCAS, et leur proposer un accompagnement dédié.
- ✓ Contractualiser avec une structure d'accompagnement, pour proposer un accompagnement adapté aux publics fragiles.

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.
- ✓ Communiquer sur l'intérêt de la rénovation énergétique et les bénéfices apportés, et organiser des actions de sensibilisation pour inciter les propriétaires à engager des travaux.
- ✓ Participer au dispositif Mur|Mur en proposant un accompagnement supplémentaire aux habitants qui rénovent leur logement via Mur|Mur.
- ⚖ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
- ⚖ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage, pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- Communiquer sur les émissions liées aux différents modes de chauffage, et sur les gains énergétiques et économiques potentiels via un changement d'équipement, pour encourager le renouvellement des systèmes de chauffage vers des équipements plus performants et moins polluants.
- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois (communication, organisation d'interventions lors des événements communaux...)
- Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.
Mettre en place une communication appuyée pour inciter les habitants à se séparer des chaudières au fioul
- Encourager, en adéquation avec le Schéma Directeur Energie, l'installation d'ENR thermiques pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire : chauffage individuel au bois / chaufferies bois, géothermie, solaire thermique.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- Contrôler, lors de l'instruction de la demande de permis de construire, que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.
- Participer à la création d'un bâtiment à haute performance énergétique démonstrateur.

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- Relayer et communiquer sur les offres de conseil existantes permettant une réduction des déplacements en voiture individuelle, et proposant des solutions alternatives.
- Maintenir la totalité du territoire communal en zone 30km/h, dans le cadre de l'initiative Métropole Apaisée.

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- Communiquer sur des estimations de la durée de trajets en modes doux, sur ou à partir de la commune, et relayer l'existence du calculateur Métromobilité.
- Organiser des événements de promotion des modes doux (fête du vélo...).
- Encourager à la mise en place pérenne d'un pédibus ou vélobus pour desservir l'école, et faciliter l'organisation entre parents.
- Restreindre l'accès en voiture à certains points de la commune et faciliter les cheminements piétons / vélos : zones de rencontre, rue aux enfants...
- Organiser, en lien avec des associations locales, des ateliers pour les apprentissages du vélo ou de remise en selle, de réparation, ou de marquage de vélos.

Promouvoir les transports en commun et les mobilités partagées auprès des habitants de la commune

- Inciter les habitants à l'utilisation des transports en commun : communiquer sur les lignes existantes et horaires, encourager l'usage des transports en commun pour les sorties scolaires et extra-scolaires...
- Contribuer à rendre les transports en commun plus attractifs, en étudiant avec le SMMAG les usages pour optimiser la desserte et améliorer la fréquentation.
- Encourager et faciliter le covoiturage, en communiquant sur la pratique, et sur les plateformes de mise en relation existantes.
- Encourager l'autopartage, en faisant connaître le service Citiz, et en mettant à disposition un véhicule communal sur la place des platanes.
- Encourager et organiser l'autostop, en communiquant notamment sur les réseaux existants. Étudier l'aménagement d'un point de prise en charge / dépôt avec Rézo Pouce.

Encourager la conversion énergétique des véhicules

- Contribuer à faire connaître les contraintes liées à la Zone à Faibles Emissions pour les véhicules utilitaires légers et poids lourds, et le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions.

AMÉNAGEMENT

Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements

- Prendre en compte le critère de mobilité dans les futurs projets d'aménagement communaux et privilégier leur implantation à proximité de dessertes des transports en commun / itinéraires cyclables / au cœur des centre-bourgs.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

- Inciter le patrimoine privé à l'achat et à la production d'énergies (chaleur et électricité) renouvelables et de récupération, en s'appuyant sur l'exemple des réalisations communales.
- Initier et soutenir des projets d'Énergie renouvelable citoyenne, notamment en mettant à disposition des toitures de bâtiments communaux pour l'installation de centrales photovoltaïques.

AXE 3 : valoriser les ressources du territoire

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale

- Soutenir les producteurs locaux et la distribution en circuits courts, en mettant à disposition de l'association L'Eqytable un espace pour la distribution de paniers.

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Faire connaître l'offre alimentaire locale (communication, visites organisées par l'accueil loisir...)

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- Mobiliser les offres de fourniture de produits locaux et de qualité pour la restauration collective, au delà des seuils réglementaires :
 - Demander dans le cadre du marché de restauration scolaire : 70 % de produits labellisés, certifiés ou en circuits courts, dont 25 % biologiques.
 - Poursuivre l'achat, pour la restauration collective, de pain bio au Carrefour city de Poizat.
- Mettre en œuvre les dispositions de la loi Egalim concernant la composition des repas, à savoir :
 - Proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques.
 - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
 - Établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes, conformément aux dispositions de la loi Egalim, et valoriser la démarche engagée grâce à une communication (affichage, diffusion de la gazette du prestataire...) et des animations autour de l'agriculture de qualité, biologique et locale (dégustations, présentations d'ingrédients, jardinage...).
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en travaillant les diagnostic et plan d'actions établis. Rechercher un débouché pour les excédents.

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- Mettre en place des jardins partagés nourriciers, potagers éducatifs ou ruchers collectifs, ou faciliter la mise en œuvre de ces initiatives par des acteurs locaux (associations, écoles...) en leur apportant un soutien technique (mise à disposition de terrains notamment).
- Développer des plates-bandes et jardinières municipales de plantes aromatiques et alimentaires. Faire connaître l'emplacement de ces plantations pour que les habitants puissent les récolter (panneaux informatifs, communication...).

Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto".
- Mettre en place un système d'échange, troc ou distribution de plantes et graines, ou une grainothèque de plantes sauvages ou potagères. Organiser des événements saisonniers (ateliers, conférences...) autour du jardinage, notamment avec le Réseau d'échange réciproque de savoirs.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- Contribuer à faire connaître les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole, et encourager le compostage.

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.
- Relayer la communication métropolitaine relative à la réduction et au tri des déchets, ainsi que les animations de sensibilisation (campagnes collecte sapins et textiles). Faciliter l'organisation de ces animations sur la commune (écoles, CSCS) et solliciter l'intervention des Messagers du Tri de Grenoble Alpes Métropole lors des événements communaux (forum des associations).

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèterie

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets
- Installer des poubelles bi-flux (ordures ménagères/tri) sur la voie publique et s'assurer de la qualité du tri lors de la collecte.
- Lutter contre les dépôts sauvages (information, sensibilisation, signalements à la métropole, relais auprès des habitants des emplacements et horaires d'ouverture des déchèteries...).

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation, et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits, notamment en leur faisant connaître les structures d'économie circulaire présentes sur le territoire.
- Créer et mettre à disposition des habitants des lieux de gratuité et d'échange (boîtes à livre, armoires à dons...). Soutenir l'organisation de vide-greniers / trocs thématiques.
- Participer à des opérations de collecte textile, et identifier les endroits stratégiques pour l'installation de points de collecte temporaires.

Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation

- Distribuer gratuitement et mettre à disposition des habitants des autocollants «stop pub» à coller sur les boîtes aux lettres.

AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en œuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- Mobiliser l'ensemble des élus autour de la nécessité d'aller progressivement vers des actions de plus en plus ambitieuses et variées compte tenu des enjeux locaux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.
- Mobiliser les services de la même manière, et sensibiliser les agents à la nécessité de travailler sur ces sujets de manière transversale entre services.

Organiser la gouvernance interne

- Conserver une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions composée d'élus et d'agents, et désigner un élu et un technicien référents.

Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
- Évaluer la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Air Énergie Climat de la ville.

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique (consommations et coûts), et les questionner sur leurs besoins.
- Optimiser régulièrement l'exploitation des bâtiments en fonction des besoins énergétiques identifiés.
- Inciter les associations utilisatrices de bâtiments communaux à réduire leurs déchets (notamment en utilisant la vaisselle lavable disponible dans les locaux, ou l'éco-pack) et à respecter les consignes de tri en place.
- Pour les locaux communaux proposées à la location / prêt : intégrer à la charte de mise à disposition un paragraphe relatif à la sobriété énergétique et à l'obligation du respect des règles de tri et à l'interdiction d'utilisation de vaisselle jetable. Poursuivre la mise à disposition de vaisselle lavable dans les salles.

- ☑ Promouvoir auprès des structures accueillant des enfants des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable : leur faire connaître l'offre métropolitaine, les inciter à participer au Défi des écoles à énergie positive, à mettre en place des ateliers de sensibilisation (jardinage, potager, réduction des déchets, cuisine...) etc.
- ☑ Les sensibiliser aux questions de qualité de l'air intérieur, notamment en les formant à l'utilisation des sondes CO₂ mises à disposition par la ville.
- ☑ Les aider à privilégier une mobilité douce, notamment à travers l'organisation de challenges mobilité.

MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Énergie

- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Énergie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.
- Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

Organiser des événements autour des thématiques Climat Air Énergie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'événements communaux existants

- ☑ Profiter d'événements locaux (Village en fête, forum des associations...) pour communiquer sur ces thématiques et sensibiliser le public.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

- ☑ Soutenir et mettre en place des projets scolaires, périscolaires et associatifs de sensibilisation des enfants et des jeunes aux enjeux environnementaux et d'éducation aux bonnes pratiques.

Mettre en place une dynamique de concertation citoyenne autour des actions Climat Air Énergie conduites par la commune

- ☑ Proposer aux habitants un dispositif de participation à la définition et la mise en œuvre de projets, notamment concernant la réflexion sur l'aménagement de l'esplanade du 8 mai et de l'avenue P. Mendes France.

AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.
- Mettre en place des campagnes de mesure des températures, permettant d'optimiser les réglages des équipements de chauffage, et étudier les consommations liées à la ventilation.
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.

Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

- Etudier les possibilités de mutualisation et d'évolution des usages du bâti existant, comme préalable à toute construction neuve de bâtiment public. Prévoir, lors toute nouvelle construction, la possibilité de mutualiser les usages de ces nouveaux bâtiments.
- Limiter les surfaces chauffées, en favorisant les usages complémentaires des bâtiments (ex : bâtiments scolaires mis à disposition des associations; notamment la Maison Pour Tous), et les coopérations inter-communales (ex: gymnase F. Favre partagé avec Eybens).

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements.
- Étudier le remplacement de 3 chaudières anciennes par un projet de réseau de chaleur bois desservant les bâtiments communaux secteur 8 mai / Debussy.
- Dans les bâtiments, remplacer les équipements d'éclairage énergivores par des équipements LED.

Rénover les bâtiments publics

- Planifier de manière pluriannuelle la rénovation des bâtiments communaux, en priorisant les bâtiments à rénover selon leur potentiel d'économies d'énergie et le gain en confort pour les usagers.
- Valoriser les CEE liés aux opérations réalisées, pour investir dans la transition énergétique.

Favoriser l'exemplarité dans les constructions neuves

- ☑ Limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements en ne construisant que les surfaces nécessaires, en favorisant la rénovation, et en conservant une part végétalisée dans le projet, conformément ou au-delà des dispositions du PLUi
- ☑ Mettre en place des critères ambitieux en matière de performance énergétique et environnementale pour le projet de construction du Cèdre, en prenant en compte par exemple :
 - Performances énergétiques.
 - Production d'énergies renouvelables.
 - Analyse ACV pour le choix des matériaux, et préférence pour les matériaux produits localement.
 - Végétalisation, perméabilité, adaptation au changement climatique (bioclimatisme, prise en compte du confort d'été, prise en compte des risques...).
 - Travail avec une structure de réemploi sur le devenir des déchets du BTP et des matériaux issus de la démolition.

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- ⚖️ Evaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- ☑ Privilégier le bois énergie, et étudier la possibilité de création d'un réseau de chaleur bois secteur 8 mai / Debussy.
- ☑ Consulter le cadastre solaire Métrosoleil et, selon les opportunités, installer des panneaux solaires photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux, ou en faire installer par un tiers investisseur. Etudier notamment un projet d'installation photovoltaïque sur la toiture de l'école élémentaire avec Solaire d'Ici.
- ☑ Mettre en place une politique d'achat d'électricité renouvelable pour les consommations communales, et assurer une fourniture d'électricité à très haute valeur environnementale pour les bâtiments de l'école élémentaire et de la mairie.

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- Suivre les consommations de la flotte de véhicules communale.
- Évaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.
- ☑ Pour des usages ponctuels, privilégier la location ou l'utilisation de véhicules en autopartage.

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- ⚖️ Se mettre en conformité avec les obligations de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) véhicules utilitaires et poids lourds, aux échéances prévues.
- Diversifier son parc de véhicules en créant ou élargissant une flotte de vélos de service.

Mettre les véhicules communaux à disposition d'autres usagers

- Partager un véhicule communal via la plateforme d'autopartage Citiz, afin d'en permettre une utilisation par tous.

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Avec l'appui de la fiche «état des lieux de l'éclairage public communal» produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse.
- Mettre en place une gestion sobre : optimisation, régulation des tensions, extinction en cœur de nuit.
- Etablir une programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) pour le renouvellement des points lumineux. Mettre en œuvre cette PPI sur 4 ans, en partenariat avec la Métropole et GreenAlp, pour un remplacement général des luminaires anciens.

Adopter des pratiques éco-responsables pour la propreté urbaine et l'entretien des locaux municipaux

- Poursuivre l'utilisation de produits nettoyants éco-labellisés par les agents et prestataires. Poursuivre le décapage mécanique des voiries.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau

- Dans les locaux : installer des petits équipements économes (mousseurs, chasses d'eau double flux...) sensibiliser aux usages économes en eau (lavabos, chasses d'eau...)
- Dans la mise en œuvre des compétences communales : encourager les agents à une vigilance particulière sur la consommation d'eau (ex : entretien des espaces verts, voirie, cantines scolaires...). Intégrer un suivi de la consommation d'eau dans le bilan annuel énergétique.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés...) et proposer une offre de mobilité alternative.
- Travailler à une réorganisation moins génératrice de flux, notamment en pérennisant le télétravail et les visioconférences initiés avec la crise sanitaire.
- Formaliser ses engagements dans un Plan de Mobilité inscrit dans la démarche M'Pro proposée par le SMMAG, et le mettre à jour régulièrement.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.
- Élaborer un plan d'actions pour réduire la production de déchets, suite à la réalisation du diagnostic.
- Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif, notamment en travaillant sur le tri « spécialisé » (piles, ampoules, cartouches...).

Instaurer une politique d'achats publics responsable

- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics, notamment en poursuivant l'optimisation des commandes et en travaillant sur le choix des produits.
- Travailler avec les agents à l'instauration dans les marchés publics d'un critère lié à la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Réaliser un état des lieux des clauses environnementales et sociales appliquées dans les contrats et commandes, et chercher à en relever l'ambition en fonction des types d'achats.

Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable

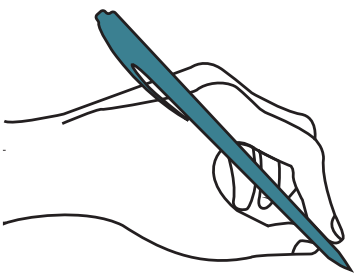
- Établir une charte d'engagement pour chaque évènement organisé sur le territoire communal.
- Utiliser le dispositif Pack-éco, proposé par la Métropole et le département, d'emprunt de verres lavables et de poubelles de tri, et faire connaître ce dispositif aux associations locales.

Mettre en place un usage responsable du numérique

- Recourir lorsque cela est possible à l'achat de matériel d'occasion, reconditionné. Si l'achat porte sur du matériel neuf, privilégier les équipements porteurs de labels environnementaux, et à forte réparabilité. Lors du renouvellement des équipements, permettre leur réutilisation dans les écoles, ou en faire don à des structures de réemploi.

Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitants

- Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne :
 - Envers les agents de la commune.
 - Envers les habitants : via le Vivre Poisat, le site de la ville...



**Monsieur le Maire
de la commune de Poisat**

**Monsieur le Président
de Grenoble-Alpes Métropole**

Ludovic Bustos

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

